

**DÉPARTEMENT****ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE  
20/2025****DÉLIBÉRATION  
du Conseil d'Administration du 08 juillet 2025****OBJET :**Convention  
Dépann'Familles 2025**Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, TURKI Hajera, Conseillère Municipale, Christian FERRANTE, Cécile COIGNE Membres Nommés.**Absents**: Michel VENDRA Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Mylène GOURGAND, Conseillères Municipales, Denis LAQUAZE, Marie-Hélène GRENIER, Alexandre MIGLIORE Membres Qualifiés, Philippe GUERIN, Membre nommé.**Pouvoirs** : Marie-Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Christian FERRANTE, Isabelle DEFAY a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Philippe GUERIN a donné pouvoir à Cécile COIGNE, Marie Hélène GRENIER a donné pouvoir TURKI Hajera.Date de convocation : **3 Juillet 2025**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 4

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 8

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération n° 01/2025 désignant les membres du Conseil d'Administration,**VU** le projet de convention de partenariat en annexe,**LE RAPPORTEUR EXPOSE** au Conseil d'Administration :

L'Association Dépann'Familles Isère a pour objet d'organiser un service de dépannage en urgence et de courte durée, pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans, particulièrement sur des horaires atypiques et pour des personnes en situation de précarité ou dans des démarches de retour à l'emploi et de proposer, pour les enfants porteurs de handicap de 0 à 20 ans, des temps de garde, de répit, de soutien et des accompagnements éducatifs.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, et de ses aides facultatives auprès des plus vulnérables, le CCAS de Sassenage soutient depuis plusieurs années l'action de l'Association Dépann' Familles sur le territoire de la commune

La présente convention formalise les modalités du partenariat et les obligations de chacune des parties.

Au titre de cette convention, le CCAS de Sassenage s'engage à aider les familles de la commune par une participation au financement des interventions de l'Association Dépann' Familles selon les modalités suivantes : 70 heures, tarifées à 24,36 € l'heure pour l'année 2025.

En 2024, 24,5 heures ont été payées à la structure pour soutenir des familles de la commune, ce qui correspond à deux familles, dont l'une pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans afin de permettre l'accès aux soins de la maman, et l'autre au titre du service handicap pour 1 enfant de 6 ans avec une intervention sur le temps méridien pour permettre un temps de répit aux parents.

**LE RAPPORTEUR PROPOSE** au Conseil d'Administration :

- **DE POURSUIVRE** en 2025, le partenariat avec l'Association Dépann' Familles
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec Dépann' Familles pour l'année 2025

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération 20/2025 de partenariat avec Dépann' Familles et autorise la signature par la Vice-Présidente de la convention de partenariat s'y afférent jointe en annexe

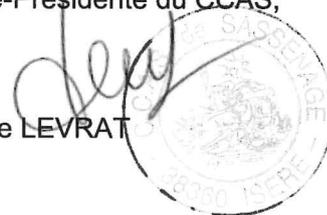
Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 9 Juillet 2025

La Vice-Présidente du CCAS,

Nathalie LEVRAT



Délibération n° 20/2025  
du 8 Juillet 2025